**Règlement Intérieur Arcdanse (cours, ateliers, stages)**

L’association est un lieu de rencontre où il fait bon vivre.

La vie en groupe passe par l’acceptation de certaines règles : la politesse, le dialogue serein, l’écoute et la solidarité.

En adhérant à l’association vous vous ferez plaisir et vous œuvrez également à son rayonnement.

**Vie Associative**

Afin de bénéficier des cours de danse proposés par l’association, les familles doivent s’acquitter d’une adhésion annuelle. L’adhésion à l’association vaut acceptation du règlement intérieur.

Les activités de l’association sont ouvertes à tous sans condition d’admission, hormis l’assurance d’une assiduité aux cours, et une non contre indication à la pratique de la danse (certificat médical à l’appui) et le respect du Règlement Intérieur.

**Inscription**

Les frais d’adhésion et les cotisations sont payables à l’inscription. **Toute inscription est annuelle**.

Les cotisations sont encaissées en début d’année, après le cours d’essai, possibilité d’un règlement en 3 chèques, encaissés en octobre, novembre et décembre.

Aucune résiliation, ni remboursement ne seront fait après 2 cours d’essai, sauf en cas de force majeure : raison médicale, déménagement, ou selon décision du bureau pour des cas particuliers. Un justificatif (certificat médical, justificatif de domicile…) accompagnera la demande de résiliation. Tout trimestre commencé est néanmoins dû.

**Ponctualités et horaires**

Les élèves s’engagent à être ponctuels.

Pour les enfants, les parents doivent les déposer à l’intérieur de l’école et s’assurer que les cours ont bien lieu. Les enfants ne doivent pas quitter l’école sans qu’un adulte responsable soit venu les chercher à l’intérieur.

Il n’y a pas de cours pendant la période des vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.

En cas d’absence du professeur, l’Association se réserve le droit d’annuler le cours et en informera les parents dans les meilleurs délais.

**Assiduité**

Les élèves s’engagent à être assidus. Ils se doivent d’assister à tous les cours de l’année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée au professeur. En cas d’absence trop régulière, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que leur passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d’assister aux cours afin d’en observer le contenu et de mieux l’appliquer à leur retour.

**Déroulement du cours**

Les élèves viennent en cours avec une tenue spécifique à la pratique de la danse. Elle varie selon la discipline et est décidée par la direction de l’école avec le professeur.

Chaque élève doit se présenter en cours avec une coiffure  soignée (chignon avec filet pour le classique, queue de cheval ou cheveux tirés pour les autres cours).

Les bijoux, chewing-gum ou bonbons et téléphones portables sont strictement interdits.

Le studio de danse est un lieu de travail et de concentration où les bavardages n’ont pas leur place.

**Projet pédagogique**

L’école de danse offre une atmosphère conviviale et bienveillante, néanmoins une rigueur dans le travail personnel de l’élève est nécessaire tant pour l’épanouissement de celui-ci que pour son évolution dans cette technique artistique. En retour les professeurs s’engagent à accueillir l’élève dans ses envies et possibilités.

**Urgence médicale**

En cas d’urgence médicale pendant le cours de danse, le professeur de danse est habilité à appeler le 15.

**Droit à l'image**

Les élèves abandonnent tout droit à l’image dans le cadre des cours de danse et des spectacles.

**Spectacle de fin d’année**

La date des spectacles est communiquée en début d’année scolaire.

Au début du troisième trimestre le planning des répétitions concernant le spectacle de fin d’année sera distribué à tous les élèves. Les parents doivent impérativement en prendre connaissance.

Les cours précédant le spectacle ainsi que toutes les répétitions à l’école de danse et au théâtre sont obligatoires pour pouvoir participer au spectacle.

La présence des élèves sur les trois représentations est impérative.